



# PROCES VERBAL DE SEANCE PUBLIQUE

**Mardi 22 mars 2016 – 18H30**  
**Maison de la Vallée de Saint Savin**

## **Présents :**

M. André CAZERES, Président  
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU  
MM. Antoine ALFARO – John BOGAERTS - Pierre CAPOU – Christian COUMET – Alain LARROUDE - Thierry LASSERRE -- Jean-Baptiste RAMON

## **Absents excusés :**

M. Xavier MACIAS

**Secrétaire de séance :** M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

## **ORDRE DU JOUR**

- Compte de Gestion 2015 de M. Le Trésorier d'Argelès-Gazost
- Compte Administratif 2015

### **Budget Primitif 2016**

- Affectation des résultats 2015
- Approbation du Budget Primitif 2016

### **Budget Annexe des Thermes de Cauterets**

- Approbation du Budget Primitif 2016 du Budget Annexe des Thermes de Cauterets

### **QUESTIONS COMPLEMENTAIRES**

- Demandes de subventions pour l'animation des DOCOB « Gaube Vignemale » et « Peguere Barbat Cambalès » du 1/04/2016 au 31/03/2017
- Convention de servitude avec ERDF pour la dépose d'une ligne électrique aérienne et la pose d'un câble électrique souterrain
- Renégociation et mise en conformité des marchés publics d'assurances
- Composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation-restructuration du refuge Wallon-Marcadau

## COMPTE DE GESTION 2015 DE M. LE TRESORIER D'ARGELES

Le Président donne lecture du compte de gestion 2015 du Budget Principal dressé par Monsieur Jean Claude FORGUES, Trésorier d'Argelès-Gazost.

Le Conseil Syndical, après s'être fait présenté le Budget Primitif Principal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

⇒ déclare que le compte de gestion du Budget Primitif Principal, dressé pour l'exercice 2015 par M. Jean-Claude FORGUES, Trésorier d'Argelès-Gazost, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Président présente le détail du compte administratif 2015 du Budget Principal dressé sur la base des résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENT (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENT (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENT (4)
Résultats reportés	18 513,03			214 004,67	18 513,03	232 517,70
Opérations de l'exercice	904 895,96	762 489,56	395 997,08	427 515,64	1 300 893,04	1 190 005,20
<b>TOTAUX</b>	<b>923 408,99</b>	<b>762 489,56</b>	<b>395 997,08</b>	<b>641 520,31</b>	<b>1 319 406,07</b>	<b>1 404 009,87</b>
Résultats de clôture	<b>160 919,43</b>			<b>245 523,23</b>	<b>160 919,43</b>	<b>245 523,23</b>
Restes à réaliser	/	/				
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>923 408,99</b>	<b>762 489,56</b>	<b>395 997,08</b>	<b>641 520,31</b>	<b>1 319 406,07</b>	<b>1 404 009,87</b>
				<b>Excédentaire de.....</b>		<b>84 603,80</b>

M. le Président invite le Conseil Syndical à approuver le compte administratif 2015 du Budget Principal.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, **sous la présidence de Mme Marianne SARTHOU, doyenne d'âge de l'assemblée, le Conseil Syndical :**

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du Budget Principal, dressé par le Président.

**BUDGET 2016****AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015**

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin de l'exercice **2015** prend acte des résultats de cet exercice qui se décomposent de la façon suivante :

**\* Section d'investissement :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2015	<b>31 518.56 €</b>
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2014	<b>214 004.67 €</b>
	-----
<b>Excédent cumulé à reprendre au compte 001 - exercice 2016</b>	<b>245 523.23 €</b>

**\* Section de fonctionnement :**

Résultat déficitaire de l'exercice 2015	<b>142 406.40 €</b>
Déficit antérieur cumulé au 31/12/2014	<b>18 513.03 €</b>
	-----
<b>Déficit cumulé à reprendre au compte 002 - Exercice 2016</b>	<b>142 406.40 €</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de l'affectation, ci-dessus, de la manière suivante :

<b>Inscription au budget 2016</b>
-----------------------------------

<b>Total à inscrire au compte 002 en dépense de fonctionnement</b>	<b>142 406.40 €</b>
<b>Total à inscrire au compte 001 en recette d'investissement</b>	<b>245 523.23 €</b>

## APPROBATION DU BUDGET 2016

Le projet de Budget Primitif 2016 s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **1 781 860 €**.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### DECIDE

- **d'approuver** et signer le budget primitif principal 2016, s'élevant à :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	CUMUL
<b>DEPENSES</b>	824 360.00 €	957 500.00 €	<b>1 781 860.00 €</b>
<b>RECETTES</b>	824 360.00 €	957 500.00 €	<b>1 781 860.00 €</b>

- **d'autoriser le Président** à engager son exécution.

**APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES THERMES DE CAUTERETS 2016**

Le projet de Budget Primitif 2016 du Budget Annexe des Thermes de Cauterets s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **2 655 000 €**.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

- **d'approuver** et signer le budget primitif 2016 du Budget Annexe des Thermes de Cauterets, s'élevant à :

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CUMUL</b>
<b>DEPENSES</b>	1 447 000 €	1 208 000 €	<b>2 655 000 €</b>
<b>RECETTES</b>	1 447 000 €	1 208 000 €	<b>2 655 000 €</b>

- **d'autoriser le Président** à engager son exécution.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANIMATION DES DOCOB « GAUBE VIGNEMALE » ET « PEGUERE BARBAT CAMBALES » DU 1/04/2016 AU 31/03/2017

Le Président rappelle que la Commission Syndicale assure la présidence et l'animation des DOCOB « Gaube Vignemale » et « Peguere Barbat Cambalès ». Le projet d'animation à mettre en œuvre pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 est présenté. Ces actions seront menées par l'animateur Natura 2000 en partenariat avec le Parc National des Pyrénées.

Le coût total de l'animation a été évalué à 33 630,71 € TTC pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 : salaire, prestation CRPGE, frais de déplacement et frais de structure.

Dépenses	Montant réel supporté en € (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
Prestations de service	14 716, 61 € TTC
Dépenses de rémunération	15 440, 09 € TTC
Frais de déplacements	1 158, 00 € TTC
Coûts indirects	2 316, 01 € TTC
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>33 630, 71 € TTC</b>

Détail des prestations de service :

Caractérisation 3D des unités fonctionnelles de la parcelle mise en défens dans le cadre de la conservation des habitats tourbeux du plateau du Cayan. Évaluation de l'action de gestion après 6 ans.	Cabinet Pierre Goubet	5 900, 00 € TTC
Mise en œuvre des MAEt	CRPGE	4 800, 00 € TTC
Appui et mise en œuvre de suivi d'actions de gestion – aspects botaniques et habitats	CBN PMP	4 016, 61 € TTC

Le Président propose au conseil syndical de délibérer afin de solliciter un financement de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### DECIDE

- **de solliciter** un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 à un montant de 33 630,71 € TTC
- **d'autoriser** le Président à signer la convention d'animation ;
- **d'autoriser** le Président à entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

## DEMANDE DE SUBVENTION ETAT ET EUROPE POUR LA REDACTION ET L'ANIMATION D'UN PAEC ET LA MISE EN ŒUVRE DES MAEC DU 16/11/15 AU 30/06/16 (MAE AU LABAT DE BUN)

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Peguer Barbat Cambalès », le Président présente la demande du SIVOM du Labat de Bun de réaliser une Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEc qui succèdent aux MAEt) dans le secteur de la cabane des Masseys.

Dans le cadre de cette procédure il est nécessaire de rédiger un Programme Agro-Environnementale Climatique (PAEc), document cadre qui stipule le contexte, les enjeux ciblés et les mesures à mettre en œuvre.

Le CRPGE est chargé de rédiger le PAEc et de construire le contrat MAEc. Le PAEc est en cours de validation à la région et le contrat MAEc devrait être signé en mai 2016. Il s'agira globalement de raisonner le pâturage pour prendre en compte des enjeux naturels (pelouses à gyspet).

La demande de financement est désormais portée par la région suite à la réponse à un appel d'offre distinct de celui de l'animation Natura 2000. Cette action, d'un montant de 3 600€ TTC, bénéficie d'un financement à 100% du montant par l'Europe et l'Etat.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### DECIDE

- **de solliciter** un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée pour la rédaction et l'animation d'un PAEc et la mise en œuvre des MAEc du 16/11/15 au 30/06/16 d'un montant de 3 600 € TTC
- **d'autoriser** le Président à entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

## CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF POUR LA DEPOSE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE ET LA POSE D'UN CABLE ELECTRIQUE SOUTERRAIN

Le Président présente le dossier adressé par ERDF à la Commission Syndicale. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux suivants sont projetés sur la commune de Caunterets sur les parcelles cadastrées section C 33 et C 39 lieu-dit Arreyeu :

- dépose d'une ligne électrique aérienne
- pose d'un câble électrique souterrain

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### DECIDE

- **d'approuver** les travaux projetés par ERDF pour le bouclage du réseau électrique entre Caunterets et Luz consistant à déposer une ligne électrique aérienne et poser un câble électrique souterrain sur les parcelles C33 et C39 à Caunterets ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de servitudes avec ERDF ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## APPROBATION DU CONTRAT POUR LA RENEGOCIATION ET LA MISE EN CONFORMITE DES MARCHES PUBLICS D'ASSURANCE DE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT SAVIN

Le cabinet Insurance Risk Management, représenté par M. Daniel REMARK, a procédé en 2008 et 2012 à la mise en conformité des marchés d'assurance de la collectivité avec le Code des Marchés Publics et cette prestation a donné entière satisfaction. Ces marchés se terminant le 01/01/2017, il est proposé de confier au même cabinet la renégociation de l'ensemble d'entre eux à effet du 01/01/2017, pour une nouvelle période de 4 ans.

Le coût de la mission se décompose comme suit :

	<i>Identification des risques, organisation de la consultation et mise en place du marché</i>	<i>mission permanente d'assistance (honoraires annuels)</i>
<b>Coût de la mission</b>	1 550 € net de TVA	600 € net de TVA

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

### DECIDE

- **de retenir** l'offre proposée par Insurance Risk Management pour un montant total de **1550 € net de TVA** pour la renégociation des marchés d'assurances de la collectivité, ainsi que **600 € annuel net de TVA pour une durée de 4 ans** de mission complémentaire d'assistance ;
- 
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant
- **d'autoriser** Monsieur le Président à inscrire cette dépense au budget principal de la CSVSS ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU

Dans le cadre du projet de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets, le Président expose l'organisation d'un concours que la réglementation des marchés publics exige pour aboutir au choix du maître d'œuvre.

A l'issue de cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil syndical :

- **décide** l'organisation d'un concours d'architecture pour le choix du maître d'œuvre pour la restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau ;
- **désigne**, comme membres titulaires et suppléants du jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration – réhabilitation du refuge Wallon Marcadau, les personnes suivantes :

Président : André CAZERES

- **En qualité d'élus de la CSVSS :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Joseph FROMIGUE Délégué commune de SAINT SAVIN	Thierry LASSERRE Délégué commune d'ADAST
Marianne SARTHOU Déléguée commune de CAUTERETS	Alain LARROUDE Délégué commune de CAUTERETS
Christian COUMET Délégué commune de PIERREFITTE-NESTALAS	John BOGAERTS Délégué commune de PIERREFITTE-NESTALAS
Antoine ALFARO Délégué commune de SOULOM	Pierre CAPOU Délégué commune de LAU BALAGNAS

- **En qualité de personnalité compétente :**

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Gilles PERRON Directeur du Parc National des Pyrénées	M. Yves HAURE Secrétaire général du Parc National des Pyrénées

- **En qualité de personnalités justifiant de la qualification professionnelle exigée des candidats aux concours :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Maylis ROULLIER-GALL Architecte (Pau)	M. Vincent DUCARRE Architecte (Pau)
M. Alain BAUDRIMONT Architecte (Tarbes)	
M. Barthélémy DUMONS Architecte (LAVELANET)	

- **autorise** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00

Le Président,  
André CAZERES,

Le Vice-Président  
Joseph FROMIGUE,

Brigitte CAPOU

Marianne SARTHOU

Antoine ALFARO

John BOGAERTS

Pierre CAPOU

Christian COUMET

Alain LARROUDE

Thierry LASSERRE

Jean-Baptiste RAMON